

La mise en place des nouveaux rythmes en Saône et Loire Et chez nous comment ça se passe ?

Remontées départementales (mois de novembre) des écoles passées aux nouveaux rythmes à la rentrée 2013

Les nombreux points négatifs:

- Une fatigue importante des élèves, tout particulièrement en maternelle (élèves réveillés de la sieste pour se rendre au périscolaire)
- Une incohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires des enfants. Certains d'entre eux ont des semaines « infernales » avec des journées aussi longues qu'avant, un mercredi travaillé de plus et des mercredis après-midis consacrés aux activités extrascolaires.
- Une confusion forte entre les règles de vie sur le temps de classe et lors des activités périscolaires
- Des taux d'encadrement inquiétants (jusqu'à un adulte pour 23 enfants...) et des activités inadaptées
- Un manque de formation criant de certains intervenants
- Des sollicitations des directeurs (hors temps de service) pour ramener l'ordre quand les animations tournent mal
- Futures réquisitions inévitables des classes pour le périscolaire
- Périscolaire payant dans certains endroits
- Transfert des interventions des éducateurs sportifs et culturels communaux vers le périscolaire
- Périscolaire qui se réduit parfois à de la garderie
- Confusion entre les contenus scolaires et périscolaires (exemples: évaluations de sciences passées dans le cadre d'une activité « autour de la nature », mot sur le cahier de liaison de l'école écrit par un animateur)
 - Perte de repères des élèves qui ont affaire à une multitude d'intervenants (turn-over important des animateurs aux contrats précaires)
 - Perte de repères des parents qui ne connaissent pas les animateurs
- Dégradation des relations entre les équipes enseignantes et les maires
- Des horaires irréguliers (journées qui ne se terminent pas aux mêmes heures) imposés contre l'avis des conseils d'école

Mais aussi, principal point positif :

- Une meilleure qualité de l'attention des élèves la matinée supplémentaire (à mettre toutefois en lien avec l'état de fatigue important relevé en fin de semaine et à nuancer dans le cas particulier du samedi matin où un fort taux d'absentéisme est constaté)

Globalement, les rares satisfactions viennent d'enseignants dont les communes ont les conditions optimales pour appliquer cette réforme (mairie soutenant l'organisation des rythmes conçue par les enseignants, intervenants formés, effectifs restreints, pas d'assouplissement du taux d'encadrement des enfants, déplacements courts entre

l'école et les lieux du périscolaire, périscolaire gratuit jusqu'à 16h30, non-réquisition des classes, etc.),

Dans les comités de pilotage, on entend dire que les dysfonctionnements pourront être rapidement surmontés par la mise en place d'une charte départementale ou par la rédaction de règles de vie communes au temps scolaire et périscolaire. Bien entendu, aucun temps de décharge (sur les 108h) n'est prévu pour les enseignants participants aux comités de suivi locaux où s'élaboreraient ces chartes. L'octroi de 3h sur le temps des animations pédagogiques est dérisoire quand on sait qu'une seule de ces réunions dure environ 3 h (sans compter les réunions des maires avec les directeurs).

En outre, il est évident que la gravité des dysfonctionnements constatés ne trouvera pas de solution dans ce type de chartes. Pour organiser une cohérence entre tous les temps de l'enfant, un budget ambitieux garanti par l'Etat serait nécessaire : intervenants formés avec un statut, infrastructures, temps de décharge pour les équipes enseignantes.

Enfin, cette réforme des rythmes mal pensée entraîne d'ores et déjà une remise en cause du statut des professeurs des écoles comme le montre le projet de décret ministériel visant à annualiser le temps de service des titulaires remplaçants et des personnels assurant des compléments de service.

Pour le SNUipp71-FSU il est urgent d'agir pour que l'actuel décret sur les rythmes scolaires soit suspendu et que s'engage le travail de réflexion nécessaire à l'élaboration d'une autre réforme qui vise véritablement l'amélioration des rythmes et des apprentissages tout en assurant de meilleures conditions de travail pour les enseignants.

La Grève du 5 décembre constitue une première étape incontournable pour atteindre cet objectif.

Voir aussi sur notre site : 71.snuipp.fr : La motion de conseil d'école ou de maîtres (à télécharger)